

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 14 février 2022

CD20220214_17
id. 6188

Le 14 février 2022 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

*Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 10*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, M. LOPEZ, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme MORVAN), Mme DUCASSE (pouvoir à M. BEQ), Mme LE CORRE (pouvoir à M. BAYLET), Mme MAURIEGE (pouvoir à Mme COLOMBIE)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

DELIBERATION

GESTION DE LA DETTE

Par délibération de l'Assemblée départementale du 15 juillet 2021, le conseil départemental a donné délégation à Monsieur le Président, pour procéder à la réalisation

des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à leur gestion, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change et de passer, à cet effet, les actes nécessaires.

Conformément à l'article L.3211-2 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président informe l'Assemblée départementale des opérations réalisées durant l'exercice budgétaire 2021.

I – Bilan de l'exercice 2021

Lors du vote du budget primitif 2021, le Conseil départemental a fixé à 13 000 000 € le volume des emprunts nécessaires au financement de ses investissements.

L'emprunt constitue une ressource « externe » permettant d'augmenter la capacité d'investissement d'une collectivité locale.

Selon la procédure de « globalisation » instituée en 1976, une négociation annuelle de l'enveloppe pour financer l'ensemble du programme d'équipement est pratiquée.

Au regard de la trésorerie moyenne du Département, l'emprunt 2021 n'a pas été mobilisé. Toutefois une consultation a été lancée auprès de plusieurs organismes bancaires afin de mobiliser l'emprunt voté en 2021 sur l'année 2022.

Un emprunt de 10 000 000 € a été contracté auprès de La Banque Postale, à taux fixe de 0,66 %, trimestriel sur une durée de 20 ans avec versement des fonds au 10 janvier 2022.

Un emprunt de 3 000 000 € auprès de la Société Générale, à taux variable*, trimestriel sur une durée de 15 ans avec versement des fonds au 28 février 2022.

*Le taux variable est l'Euribor 3 mois avec une marge de 0,19 % (au 1^{er} janvier 2022 l'Euribor 3 mois est à – 0,570).

II - La dette

1° - Budget principal

La situation de la dette concernant le budget principal est la suivante :

- Encours dette propre : 171 504 065,54 €
- Encours dette partenariat public-privé : 13 689 387,60 €
- Fonds de soutien..... : 2 802 980,55 €
- Encours net de la dette au 31 décembre
2021 : 182 390 472,59 €
- Capacité de désendettement : 3 ans 8 mois
- Ratio encours dette nette par population : 690 €
- Ratio niveau d'endettement net : 55,97 %
- risque financier : 6,65 %

* ces ratios sont calculés sur l'annuité et l'encours net de la dette

a) l'annuité 2021 se répartit ainsi :

	Dette Propre	Partenariat public-privé	Total
- capital :	16 480 583,62 €	569 028,00 €	17 049 611,62 €
- intérêts :	<u>4 965 018,00 €</u>	<u>792 396,00 €</u>	<u>5 757 414,00 €</u>
	21 445 601,62 €	1 361 424,00 €	22 807 025,62 €

b) la structure de la dette :

	Capital restant dû au 31 décembre 2021	Taux	Année de la dernière échéance
Crédit Agricole (6 prêts)	38 418 945,68 €	compris entre 0,83 % et 1,75 %	entre 2026 et 2040
Caisse Française de Financement Local (11 prêts)	86 767 724,08 €	compris entre 0,68 % et 4,62 %	entre 2024 et 2038
Caisse d'Epargne (7 prêts)	11 388 718,77 €	compris entre 2,72 % et 4,49 %	entre 2023 et 2030
Société Générale (4 prêts)	16 969 560,27 €	compris entre 0,62 % et 4,48 %	entre 2025 et 2039
Banque Populaire Occitane (5 prêts)	10 526 447,52 €	compris entre 1,50 % et 2,40 %	entre 2025 et 2037
Crédit Coopératif (1 prêt)	3 286 417,61 €	1,40 %	2037
Caisse des Dépôts et Consignations (1 prêt)	480 444,40 €	4,51 %	2027
Crédit Foncier (1 prêt)	1 453 405,29 €	4,74 %	2027
Crédit Mutuel (1 prêt)	2 212 401,92 €	1,85 %	2035
Contrat partenariat public-privé Pont de Verdun-sur-Garonne	13 689 387,60 €	5,50 %	2037

SITUATION au 31 décembre 2021

en euros	31 décembre 2021	Fonds de soutien	Solde net de la dette au 31 décembre 2021
Dette totale (y compris partenariat public-privé)			
CRD	185 193 453,14 €	-2 802 980,55 €	182 390 472,59 €
Annuité	22 807 025,62 €	-400 425,79 €	22 406 599,83 €
Dont capital	17 049 611,62 €	-400 425,79 €	16 649 185,83 €
Dont intérêts	5 757 414,00 €	0,00 €	5 757 414,00 €

2° - La dette de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne

La dette comporte 100 % de prêts à taux fixe avec un taux moyen de 2,64 % pour un encours au 31 décembre 2021 de 2 225 063,80 € et une durée résiduelle moyenne de 8 ans 7 mois.

Organismes bancaires	Capital restant dû au 31 décembre 2021	Taux	Année de la dernière échéance
Caisse Française de Financement Local (2 prêts)	292 490,37 €	compris entre 1,55 % et 4,17 %	entre 2029 et 2038
Crédit Agricole (5 prêts)	520 735,64 €	Compris entre 0,90 % et 1,75 %	entre 2022 et 2037
Caisse d'Épargne (2 prêts)	773 969,22 €	compris entre 3,95 % et 4,19 %	entre 2027 et 2028
Caisse des Dépôts et Consignations (1 prêt)	15 923,80 €	4,42 %	2024
Banque Populaire (1 prêt)	231 732,83 €	2,40 %	2026
Crédit Coopératif (1 prêt)	390 211,94 €	1,40 %	2038

3° - La dette du centre départemental de l'enfance et de la famille

La dette comporte deux prêts pour un encours au 31 décembre 2021 de 1 754 637,66 € et une durée résiduelle de 16 ans, 11mois.

Organismes bancaires	Capital restant dû au 31 décembre 2021	Taux	Année de la dernière échéance
Crédit Coopératif (1 prêt)	867 137,66 €	1,40	2038
Société Générale (1 prêt)	887 500,00 €	0,62	2039

III – Classification des prêts selon la « Charte Gissler »

Il est rappelé les principes de la charte Gissler qui, outre l'engagement des banques de ne plus proposer aux collectivités locales de prêts à risques, prévoit, dans un souci de transparence et de comparaison des offres, que les produits soient classés en fonction des risques supportés par les collectivités.

Ce classement va de l'indice le moins risqué (1A) au plus risqué (6F). En contre-partie, les collectivités locales se sont engagées à communiquer, chaque année, à l'assemblée délibérante la situation de leur dette.

Focus sur les produits structurés : Il s'agit de 2 emprunts avec un encours global de 11 400 946,58 €, gérés par la caisse française de financement local (ex DEXIA). Ils sont issus de nombreux réaménagements réalisés, dans le cadre d'une gestion active de la dette et ont permis de bénéficier de taux plus intéressants que les taux fixes proposés au moment de leur négociation.

Depuis 2006, tous les emprunts négociés pour financer les investissements du Département sont classés en A1 dans la charte Gissler.

Au global, la classification des emprunts de la collectivité selon la typologie de la charte Gissler est la suivante :

Catégorie	Nombre d'emprunts	Encours
Catégorie 1 A (taux fixe simple ou taux variable simple)	36	173 792 506,56 €
Catégorie 1 B (barrière simple)	1	3 821 492,49 €
Catégorie 1 C (taux fixe avec option d'échange contre un taux variable)	0	0,00 €
Catégorie 1 D (taux multiplicateur jusqu'à 3)	0	0,00 €
Catégorie 1 E (taux multiplicateur jusqu'à 5)	1	7 579 454,09 €
Catégorie 3 E (taux multiplicateur jusqu'à 5 et écart d'indices zone euro)	0	0,00 €
Catégorie 4 E (taux multiplicateur jusqu'à 5 et indice hors zone euro)	0	0,00 €

L'encours est constitué de :

- 35 emprunts à taux fixe ou taux variable simple,
- 2 emprunts structurés.
- et le partenariat public-privé

IV – Prévisions pour l'exercice 2022

1°) Budget principal

Concernant la gestion 2022, il est proposé, afin de financer les investissements départementaux, de recourir à l'emprunt pour un montant global de 13 000 000 €.

Ce volume d'emprunt permettra, en partie, de financer les dépenses de voirie, de travaux dans les collèges, les gymnases et les bâtiments administratifs.

Le montant prévisionnel de l'annuité de la dette est :

	Dette propre	Partenariat public-privé	Total
- capital :	16 265 850,59 €	599 413,20 €	16 865 263,79 €
- intérêts :	<u>4 460 461,22 €</u>	<u>762 010,80 €</u>	<u>5 222 472,02 €</u>
	20 726 311,81 €	1 361 424,00 €	22 087 735,81 €

2°) Base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne

Au titre de cette année, le montant prévisionnel de l'annuité de la dette sera de 381 506,92 € avec une répartition de remboursement de :

- 323 661,45 € en capital,
- 57 845,47 € en intérêts.

3°) Centre départemental de l'enfance et de la famille

Au titre de cette année, le montant prévisionnel de l'annuité de la dette sera de 113 133,90 € avec une répartition de remboursement de :

- 95 533,24 € en capital,
- 17 600,66 € en intérêts.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 3211-2,

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu la délibération du conseil départemental du 15 juillet 2021 relative à la délégation à l'exécutif en matière de réalisation et de gestion des emprunts et ligne de trésorerie,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Donne acte à Monsieur le Président de la communication du compte rendu des opérations de gestion de la dette 2021 tel que détaillé supra ;
- Autorise Monsieur le Président à réaliser une valeur d'emprunt de 13 000 000 € pour financer les investissements de 2022 sur le budget principal.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL